

REGION DE LA SOLENT

Cours particuliers

13 -17 ans

Réf. : 301 061 001



CADRE DE VIE ET HEBERGEMENT

De Southampton, la porte océane de l'Angleterre, à Christchurch et ses plages de sable fin, la région de la Solent, bras de mer qui sépare le Dorset et le Hampshire de l'île de Wight, se situe sur la côte sud de l'Angleterre.

Un séjour linguistique en immersion totale avec des cours particuliers, une formule intensive destinée à des jeunes ayant le goût de l'indépendance et le sens de l'adaptation à un milieu nouveau. Chaque élève travaillera avec son professeur les points particuliers de grammaire, de syntaxe ou de vocabulaire qu'il souhaite aborder.

Dans la famille de son professeur.
1 seul francophone par famille

ACTIVITES

Cours de langue :

15 h de cours individuels.

Tu travailleras avec ton professeur les points particuliers de grammaire, de syntaxe ou de vocabulaire que tu souhaites aborder.



Activités culturelles et sportives :

5 h.

Le professeur te consacrera du temps pour des activités sportives spécifiques ou des visites locales (dans le cas de certaines activités, le professeur peut être remplacé par un membre de la famille). Les autres après-midi et le week-end, tu te joindras aux activités familiales.



ENCADREMENT

Un animateur responsable de la Ligue de l'enseignement sera présent dans la région de séjour. Il se tiendra à la disposition des participants et interviendra en cas de besoin.





LE VOYAGE:

Le voyage et transport sur place

En car/bateau du lieu de départ à Portsmouth via Caen-Duistreham, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour. Traversée de nuit à l'aller et au retour (arrivée le lendemain et départ la veille des dates indiquées).

Formalités administratives

Le jour du départ le participant devra se munir impérativement des documents suivants

(Les transmettre en double par e-mail est conseillé pour prévenir les oublis) :

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport Individuel en cours de validité
- autorisation de photographe
- fiche renseignements médicaux

Pour les participants mineurs :

- L'original de l'autorisation de sortie du territoire (formulaire cerfa n°15646*01) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie de la pièce d'identité du parent signataire en cours de validité
- Copie du livret de famille si le parent signataire porte un nom différent de celui de l'enfant mineur



POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT DURANT LE SEJOUR :

LE TELEPHONE : Votre enfant pourra recevoir vos appels sur le téléphone de sa famille hôte (ce numéro vous sera communiqué avant le départ du séjour). Vous pouvez également prévoir de mettre dans le bagage de votre enfant une carte téléphonique internationale avec laquelle il pourra vous appeler du téléphone de sa famille autant qu'il le souhaite sans engager de frais pour ses hôtes.

L'ORGANISATION DU SÉJOUR ET DE LA VIE QUOTIDIENNE :

♥ Le trousseau

Aucun trousseau particulier n'est requis pour ce séjour. Toutefois, ne pas oublier de se munir d'une paire de chaussures de sport, d'un maillot de bain, d'une serviette, et d'un vêtement de pluie.

♥ L'argent de poche :

La monnaie en vigueur au Royaume-Uni est la Livre Sterling. Nous conseillons à titre indicatif l'équivalent d'environ 30 à 40 € par semaine pour les dépenses personnelles.

♥ Décalage horaire :

Il y a **une heure** de décalage horaire entre la France et le Royaume-Uni

Exemple : quand il est 20h00 en France, il est 19h00 au Royaume-Uni.



SOINS MEDICAUX :

Avant le départ, n'oubliez pas de demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) de votre enfant à votre caisse d'assurance maladie ou, à défaut, le certificat provisoire de remplacement. La CEAM est individuelle et est valable un an. Il faut au moins deux semaines pour la recevoir par courrier, pensez y dès maintenant. En cas de soins médicaux pendant le séjour, la CEAM permettra à votre enfant d'être pris en charge sans avoir à faire l'avance de frais.

Les médicaments prescrits par le médecin appartenant au service national de santé seront fournis par le pharmacien sous présentation de l'ordonnance et de la CEAM. Votre enfant devra payer un montant forfaitaire par médicament qui ne sera pas remboursé.

En cas d'urgence, la CEAM permet d'être hospitalisé gratuitement dans un hôpital public.

A noter : En cas de besoin, le responsable du groupe se chargera de régler les frais médicaux sur place.

Une facture vous sera envoyée à l'issue du séjour. Les justificatifs de dépenses vous seront envoyés dès réception de votre paiement afin que vous puissiez vous faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale.

Toute l'équipe des séjours linguistiques vous souhaite un excellent séjour !!

Merci, de compléter la Fiche d'appréciation disponible sur le site Internet, au retour de votre enfant, http://www.sejours-educatifs.org/vv/edu/sejours_linguistiques/index.asp ou de nous la renvoyer par courrier

